

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Présent.e.s: Thierry BEBERT, Jean-François BISET, Maryse FABRE, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Sylvain MORINO, Marinette RINCHET, Pierre SIMON - **Absent.e.s**: Caroline FABRE ayant donné pouvoir à Maryse FABRE

Madame le Maire rappelle que la gestion du **gîte communal** a été confiée à Chloé JEAN depuis le 20 octobre 2020 avec un projet de gestion mené à bien : remplissage du gîte, échanges avec les habitants du hameau, intégration du projet de ruche pédagogique... Néanmoins, après une année d'exercice, certains ajustements en lien avec le montant de la prestation doivent être revus, Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à 8 voix pour et une abstention, approuve le montant de la prestation à hauteur de 26 800 euros/an et une part variable sur le chiffre d'affaire; et vote les tarifs à intervenir à compter du 20 octobre 2021.

En raison de la mise en place du schéma d'aménagement de la porte approuvé par Grand Chambéry le 28 mars 2019 par délibération n° 074-19 C et par la commune le 3 avril 2019 par délibération n° 2019-17, et les travaux à intervenir (requalification, rénovation thermique, mise en accessibilité e), la commune n'est pas en mesure de relancer un appel à candidature sur le long terme dans l'immédiat pour la gestion du restaurant et du magasin de la location du foyer d'accueil , ainsi que du chalet de La Plate. Madame le Maire rappelle l'avancement du projet de territoire qui, pour assurer la continuité du service de la saison à venir, rend souhaitable la proposition d'un contrat précaire et temporaire de 4,5 mois, du 1^{er} décembre 2021 au 15 avril 2022, ou au plus tard à la fermeture du domaine skiable, assorti une redevance :

- Le magasin de location de matériel à Morgane DVORAK, Lily'lou, en contrepartie d'une redevance fixe de 4 000 € HT pour la durée du contrat, à laquelle s'ajoute d'une part variable sur le chiffre d'affaire. En raison de la crise sanitaire, cette redevance pourra être modulée.
- Le chalet de La Plate à Didier BRAUT, assorti d'une redevance de 800 euros HT pour la durée du contrat.

La délibération concernant le contrat précaire du restaurant du foyer d'accueil est ajournée par manque de visibilité.

Madame le Maire explique que les forêts savoyardes sont épisodiquement sujettes à des attaques d'insectes et en particulier de scolytes. Le moyen de lutte est l'abattage et l'écorçage de l'arbre contaminé. L'intervention doit se réaliser rapidement avant l'envol de la nouvelle génération de scolyte, soit en moins de 5 semaines. Des mesures d'accompagnement ont été mises en place par le Conseil Savoie Mont Blanc pour enrayer ces attaques, l'aide correspond à une participation forfaitaire de 400€ par foyer traités comprenant abattage et écorçage des arbres atteints. Conformément aux fiches de repérage fourni par l'ONF, 4 foyers sont à traiter, le conseil municipal à l'unanimité approuve projet d'abattage des arbres contaminés par le scolyte sur les parcelles 7, 8, 13 et 19 et sollicite l'aide via l'association des « Communes Forestières ».

Pour assurer les secours en toute saison et dans le cadre des activités sur le domaine nordique, le conseil municipal vote les tarifs des secours héliportés (60 euros TTC/minute maximum) et des évacuations en ambulance du poste de secours de Saint François de Sales vers :

	TARIFS 2021/2022 (euros)					
Ambulances/Destination	CH CHAMBERY	Médipôle CHALLES LES EAUX	Centre Hosp. AIX LES BAINS	Clinique Herbert		Maison Médicale de LESCHERAINES
BAUGES TAXIS ET AMBULANCES	265.00	265.00	280.00	280.00	255.00	245.00
LAUR'ALPES AMBULANCES	248.00	248.00	260.00	260.00	229.00	248.00
AMBULANCES FRANCAISES	248.00	248.00	260.00	260.00	229.00	248.00
SDIS	328.00	328.00	328.00	324.00	324.00	209.00
AMBULANCES AUBERT	240.00	240.00	280.00	280.00	225.00	290.00

Et décide de demander aux intéressés le **remboursement des frais engagés** par la commune pour les secourir, dont les tarifs du Syndicat Mixte

NORDIQUE					
Nature Secours	2021/2022				
Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	19.00 €				
Secours sur piste de 9 heures à 17 heures	228.00 €				
Hors piste de 9 heures à 17 heures	563.00 €				
Sur pistes, Hors ouverture (9h à 17heures) du Domaine	636,00 € + Moyens mis en œuvre				
Hors piste et hors ouverture (9 heures à 17 heures) du Domaine	710,00 € + Moyens mis en œuvre				
Piste de luge de 9 heures à 17 heures (Secteur St François)	168.00 €				

Moyens mis en œuvre -Tarif Horaire	2021/2022	
Chenillette/Chauffeur	157.00 €	
MotoNeige/Chauffeur (non pisteur)	74.00 €	
Pisteur Secouriste avec motoneige si nécessaire	119.00 €	

Autres Glisses et Luges = Tarifs Domaine Alpin

Chiens Traineaux = Tarifs Domaine Nordique

Secours Raquettes et Piétons sur Plateau Sud = Tarifs Domaine Nordique

Secours Raquettes et Piétons Hors Plateau Sud = Tarifs Domaine Nordique Hors pistes (3ème ou 5ème catégorie)

Madame le Maire rappelle que l'entretien des cunettes sur les voiries communales ont été effectués en collaboration avec l'agent communal du Noyer grâce à la location d'une mini-pelle. Le conseil municipal décide à l'unanimité de conventionner avec la commune du Noyer pour permettre le reversement des frais de location à hauteur de l'utilisation sur chacune des communes.

La délibération concernant la refacturation des charges d'agent restauration de l'école d'Arith est ajournée par manque d'éléments.

Considérant les négociations liées au calcul de montant et suite à la présentation du 7 octobre 2021, le conseil municipal approuve à l'unanimité le contenu et les conclusions du **rapport de la CLECT** en date du 8 juillet 2021 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du transfert complémentaire des eaux pluviales urbaines.

Madame le Maire rappelle la situation du bâtiment du foyer d'accueil - Porte de St François, qui nécessite une requalification globale du bâtiment (rénovation énergétique, réaménagement de espaces professionnels, modification du bâti, mise aux normes d'accessibilité...). Dans ce cadre, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite Grand Chambéry et le SDES pour une subvention au titre de SEQUOIA, TEPOS, Fonds de soutien d'études rénovation énergétique et production d'énergies renouvelables ou toute autre aide appropriée à l'objet du projet.

Madame le Maire expose que le Département de la Savoie a décidé de maintenir le dispositif « fonds d'urgence COVID I-9 aux collectivités et EPCI » pour l'année 2021 pour répondre aux problématiques d'urgence auxquelles les collectivités sont confrontées depuis le début de cette crise. Le montant de la subvention maximale par collectivité est de 1000 euros maximum pour la commune de St François de Sales, représentant 80% des dépenses liées à la crise sanitaire. Madame le Maire présente la liste des dépenses pour un total de 1 243,07 euros.

Considérant que l'Association Communale de Chasse Agréée a refusé de signer la convention malgré les rencontres, négociations et ajustements menées jusqu'au dernier moment, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération 2021-30 relative à la convention de chasse 2021/2024 à intervenir à compter du 1^{er} septembre 2021.

La séance est levée à vingt deux heures.

Le Maire, Maryse FABRE